



**facile  
à lire**

Article publié mercredi 5 décembre 2018

# Mettre en place un espace "Facile à lire" dans sa bibliothèque

Les bibliothèques et les lieux de médiation sont invités à mettre en place des espaces « Facile à lire » sur le modèle initié par Livre et lecture en Bretagne en 2013. Le ministère de la Culture, l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (Anlci) et la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) se sont en effet associés pour proposer et déployer sur le territoire français cette offre de lecture adaptée.

## La démarche « Facile à lire »

Le « Facile à lire » est une démarche qui vise à promouvoir un ensemble de règles permettant de faciliter la compréhension de la communication écrite et audiovisuelle auprès de personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire. Il se compose :

- d'espaces identifiés, pour tous les publics, en particulier les personnes en difficulté avec la lecture, qui présentent une sélection d'ouvrages « faciles à lire » ;
- d'ouvrages présentés de face ;
- d'actions de médiation et d'un accompagnement partenarial, afin de faire venir des personnes qui ne viennent pas a priori à la bibliothèque.

## L'offre de lecture

Identifiée par un logo, l'offre de lecture « Facile à lire » se constitue d'une sélection réalisée par les bibliothécaires sur des critères d'accessibilité et de lisibilité dans la production éditoriale courante. Elle fait l'objet d'une valorisation et d'un accompagnement auprès des publics en fragilité linguistique : personnes en situations d'illettrisme, de français langue étrangère ou d'alphabétisation, situations d'empêchement ou de handicap, etc.

Le logo « Facile à lire » est gracieusement mis à la disposition des collectivités et des associations qui souhaitent identifier un espace et des collections correspondant à la démarche « Facile à lire », par le ministère de la Culture.

## Les engagements pour la bibliothèque

La structure utilisant ce logo s'engage à :

- Identifier clairement au sein de la bibliothèque l'espace "Facile à lire", en le séparant des autres collections et en l'installant sur un mobilier repérable.
- Choisir un emplacement spécifique au sein de l'établissement pour assurer une visibilité maximale : espace d'accueil, entrée de la bibliothèque ou dans un établissement partenaire (maison de retraite, centre d'accueil, commerce...).
- Présenter les ouvrages de face ;
- Disposer un minimum de 50 livres dans le fonds « Facile à lire ». La collection « Facile à lire » peut provenir du fond courant de la bibliothèque.
- Renouveler régulièrement la collection « Facile à lire ».
- Créer une démarche partenariale : pour un plus grand succès de la démarche « Facile à lire », la bibliothèque s'engage à travailler avec les partenaires du champ social de sa collectivité, notamment auprès des publics éloignés du livre et de la lecture.
- Prévoir des temps de médiation et d'animation, afin de valoriser cet espace « Facile à lire » et de toucher les publics visés. Ces médiations peuvent se faire, par exemple, lors de l'inauguration de l'espace, ou plus tard, et être reprogrammées.

### **Installer son espace « Facile à lire »**

Tout établissement souhaitant installer un espace « Facile à lire » doit en faire la demande auprès du ministère de la Culture en remplissant le formulaire en ligne suivant :

<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Facile-a-lire>.

### **Ressources et documentation**

Les ressources que vous pouvez consulter :

- La Charte d'utilisation du logo à télécharger au format PDF en bas de cette page.
- Le [site et boîte à outils du « Facile à lire » réalisée par Livre et lecture en Bretagne](#)
- [Les Essentiels du Facile à lire](#), publication éditée par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en juin 2018 et présentant 150 titres avec un résumé, des conseils de médiation et les mots-clés liés.

### **Contact et informations**

Le ministère de la Culture est à votre écoute à l'adresse mail suivante :

[contact.facile-a-lire@culture.gouv.fr](mailto:contact.facile-a-lire@culture.gouv.fr).

---

Dernière édition : 10 avr. 2025 à 12:02

<https://auvergnerrhonealpes-livre-lecture.org/articles/mettre-en-place-un-espace-facile-a-lire-dans-sa-bibliotheque>  
e